

Thème 3 – Conclusion

L'HISTOIRE ET LES MEMOIRES DU GENOCIDE DES JUIFS ET DES TSIKANES

Introduction.

Présentation du sujet.

Avec la prise de conscience progressive des crimes hors normes commis par les nazis, s'affirme la nécessité d'en conserver la mémoire : voir **document page 219** et **tronc commun : thème 1, chapitre 3.**

Problématique.

Comment s'opère ce processus ?

Annonce du plan.

Il passe par trois principaux relais.

I. Des lieux de mémoire. [Manuel pages 217 à 223]

A) Une lente émergence.

1. Ses causes.

- **Des lieux rares.**

Les preuves ont été détruites par les nazis : **diapo 1.**

Il ne reste qu'Auschwitz-Birkenau, « camp mixte » : **diapos 2 et 3.**

- **D'autres priorités.**

Dans les années qui suivent la guerre il est souvent difficile de parler pour les survivants.

La priorité est à la reconstruction, aux résistants et aux déportés politiques.

2. Une interprétation incomplète.

- **Le contexte.**

Le procès de Nuremberg ne prend pas véritablement en compte la spécificité du génocide : voir **introduction.**

- **Les premiers lieux.**

L'ouverture du musée d'Auschwitz a lieu en 1947, mais c'est surtout le camp de concentration qui est mis en avant : **diapo 4.**

Des plaques, des monuments ou des mémoriaux sont installés sur les lieux de massacres : **diapo 5.**

En 1953, le centre Yad Vashem est ouvert à Jérusalem : **diapo 6.**

Des associations et des acteurs privés interviennent aussi.

B) Le réveil à partir des années 1960.

1. Ses causes.

- **Profondes.**

Les survivants sont mieux écoutés et se livrent plus.

De nouvelles générations demandent à savoir.

- **Événementielle.**

Le procès Eichmann (1961) permet de prendre conscience de la spécificité du génocide juif : **diapo 7**.

2. Son expression.

- **Le développement des lieux de mémoire.**

Plaques, stèles, monuments se multiplient...

Exemple de Sobibor : **diapo 8**.

- **Leurs objectifs.**

Constitution d'archives, pour lancer des recherches. Faire de la pédagogie.

Les objectifs sont aussi politiques, comme le montre le geste de Willy Brandt en 1970 :

<https://www.arte.tv/fr/videos/101119-000-A/l-archive-willy-brandt-a-varsovie/>

Cependant le génocide des Tsiganes est moins visible.

C) Les enjeux actuels.

1. Le « devoir de mémoire ».

- **Ses objectifs.**

Définition page 220 *Question* *Quels sont-ils ?*
Comment les expliquer ?

C'est aussi un moyen de lutter contre le **négaționnisme**, en essor depuis les années 1980 :
définition page 221.

- **Ses moyens.**

Le développement de la recherche historique sur le génocide, l'action des associations et des individus permet de faire progresser les connaissances et l'information du public.

Par exemple, l'archéologie permet de retrouver des traces à Sobibor (2016) :

<https://www.dailymotion.com/video/x58nvzb>

2. Sa traduction.

- **Politiquement.**

La reconnaissance officielle du génocide s'accomplit peu à peu.

La condamnation du révisionnisme devient officielle.

La justice demande des comptes aux auteurs du génocide : **voir II**.

- **Matériellement.**

- **2005** : inauguration du *Mémorial de la Shoah* par Chirac, **photo 4 page 223**.
- La même année, inauguration du *mémorial de Berlin* : **diapo 9** et **photo 2a page 222**.
- A partir de 2012 *Stolpersteine*, rendant une identité aux victimes : **diapo 10**.
- En 2012 le monument aux Tsiganes est inauguré à Berlin : **photo 2b page 222**.
- A Vilnius, constitution d'un monument virtuel.

Ils servent de support à des commémorations officielles.

Texte 1 page 222 *Questions* *Où est ouvert ce musée ?*
En quoi est-ce surprenant ?
Quels sont ses objectifs ?

3. Des débats.

- **Des conflits de mémoires.**

Texte 3 page 223 *Questions* *Quelles sont les mémoires en conflit ?*
Question du manuel.

- **L'exploitation des lieux.**

Dénonciation d'un « tourisme du génocide ».

<https://www.lci.fr/international/le-camp-dauschwitz-confronte-au-tourisme-de-masse-et-a-ses-derives-1521061.html>

Article *Question* *Quels problèmes pose ce tourisme ?*

Question : *que pensez-vous du « devoir de mémoire » ?*

Conclusion.

L'évolution des lieux de mémoire est donc inséparable de celle de la perception du génocide.

II. Juger les crimes nazis après Nuremberg.

[Manuel pages 224-225]

A) Les procès de l'immédiat après-guerre.

1. Leurs fondements.

- **Des principes.**

Voir **introduction** : 4 chefs d'accusation universels, mais pas encore imprescriptibles.

- **Leur application.**

Le procès de Nuremberg reste une référence universelle.

2. Leur déroulement.

- **En Allemagne.**

La dénazification décidée à Potsdam (juillet 1945), comprend un volet judiciaire.

Mais son application se fait de manière séparée dans les quatre zones d'occupation : **diapo 11**.

- **Ailleurs.**

Plus de 10 états s'appuient sur la jurisprudence de Nuremberg dès les années 1940.

Des milliers de personnes sont ainsi jugées en Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Hongrie.

3. Leurs résultats.

- **Des condamnations.**

Des jugements de responsables nazis de rang moins élevé que les accusés de Nuremberg ont lieu dans les zones d'Occupation occidentales. Par exemple, dans l'esprit de Nuremberg, 12 « *procès successeurs* » ont lieu dans la zone américaine.

Dans la zone soviétique, la répression est ciblée sur des hommes d'affaires et des fonctionnaires soupçonnés d'avoir servi les intérêts de la classe dirigeante.

Hoess est condamné à mort et exécuté à Auschwitz en 1947 : **diapo 12.**

- **Leurs limites.**

De 1946 à 1949, les procédures judiciaires sont confiées progressivement par les Occidentaux à des tribunaux allemands.

Avec l'entrée dans la guerre froide, les priorités changent :

- En RFA la lutte contre communisme place la dénazification à l'arrière-plan.
- En RDA, le régime communiste est décrété antinazi « par nature », et le nazisme est vu comme une dérive du système capitaliste.

L'impunité se met alors en place :

- En RFA : vague d'amnisties.
- Au début des années 1960, 10% des parlementaires communistes de RDA sont d'anciens nazis.

Dans les autres états aussi, la guerre froide gèle les situations.

B) La relance à partir des années 1960.

1. L'impact du procès d'Eichmann.

- **Ses conditions.**

Exercice : questions 1 à 6.

Le procès Eichmann (1961)

<https://www.youtube.com/watch?v=m8EbnlebHik> et texte 1 page 224

1. Qui est Eichmann ?

.....

2. Où s'est-il caché ?

.....

3. Comment a-t-il été arrêté ?

.....

4. Où a-t-il été jugé ?

.....

5. Pour quelle accusation ?

.....

.....

6. A quelle peine est-il condamné ?

.....

7. Quelle est la portée de son procès ?

.....

.....

.....

- **Son apport.**

Exercice : question 7.

2. De nouveaux procès en Allemagne.

- **Leur déroulement.**

Dans les années 1960, les procès de Francfort (1963-65) réveillent la société allemande.

Interview d'un juge :

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001835/juger-les-crimes-d-auschwitz-le-proces-de-francfort.html>

Vidéo *Question* *Quelle est l'utilité de ce procès ?*

- **Leur impact.**

Cela pousse la jeune génération à demander des comptes.

L'exemple le plus fameux est celui de Beate Klarsfeld :

https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/allemande/video-le-jour-ou-beate-klarsfeld-a-gifle-l-ancien-nazi-kurt-kiesinger-devenu-chancelier-d-allemande-de-l-ouest_2602646.html

C) La multiplication des actions judiciaires.

1. De nouveaux procès.

- **Leurs conditions.**

Sur la base des chefs d'accusation définis en 1945, des associations redoublent d'efforts à partir des années 1970. La justice peut s'appuyer sur le caractère imprescriptible des crimes.

Il faut parfois des années pour que les procédures aboutissent et c'est une course contre le temps...

- **Exemple.**

Le procès Barbie (1987) : **diapo 13**.

Il permet aux survivants de témoigner : **photo 2 page 224**.

Témoignage de Simone Lagrange (38'43 à 44'05) :

<https://www.youtube.com/watch?v=bSnOrlxRq5U>

Parmi ses crimes, la rafle des 44 enfants d'Izieu :

<https://www.youtube.com/watch?v=FYslhQ9tKw8>

Il permet aussi une sorte de transmission aux acteurs du procès qui n'ont pas connu la période.

2. Leur bilan.

- **Un apport certain.**

Diapo 14 Question *Qu'est-ce que nous montrent ces exemples ?*

<https://www.youtube.com/watch?v=E8dR2W3Xn4s>

Vidéo Question *Quelles autres leçons peut-on en tirer ?*

- **Leurs limites.**

De Nombreux nazis ont échappé à la justice.

Textes 3 et 4 page 225 Question. *Quelles autres réserves peut-on émettre ?*

Conclusion.

Malgré ses imperfections, la justice est passée.

III. Le génocide dans la littérature et le cinéma.

[Manuel pages 226-227]

A) Du témoignage...

1. En littérature.

- **Les premières œuvres.**

Ce sont des témoignages des victimes.

Après guerre, des rescapés commencent à témoigner. Parmi elles :

- Le *Journal d'Anne Frank* publié par son père, seul survivant de la famille : **diapo 15**
- *Si c'est un homme* de Primo Levi (1947) : **diapo 16**.

- **Leur réception.**

Le *Journal d'Anne Frank* devient rapidement un succès, adapté au théâtre...

Texte 1 page 226

Questions

Comment évolue l'audience du livre ?

Comment l'expliquer ?

2. Au cinéma.

- **De rares documents.**

Ce sont essentiellement les films des troupes alliées projetés à Nuremberg.

Seuls les films de l'Armée Rouge concernent Auschwitz.

- **Leur utilité.**

Ils peuvent servir de support à d'autres films et sont conservés à cette fin.

Bien que ne comportant pas de traces des assassinats, ils permettent de retracer le processus d'extermination.

B) ... Au documentaire...

1. Leurs objectifs.

- **Conserver la mémoire.**

Des textes retrouvés sur les lieux des crimes, peu sont édités, mais ils sont souvent conservés à Yad Vashem..

Les différents Mémoriaux utilisent les films réalisés par les Alliés en 1945.

- **Transmettre.**

Dès les années 1950, des cinéastes vont vouloir contribuer à l'histoire, comme Alain Resnais, avec *Nuit et Brouillard* (1956)...

2. Evolution.

- **Un nouveau contexte.**

A partir des années 1960, la génération suivante (enfants cachés, orphelins...) tente de transmettre son expérience.

- **Des œuvres majeures.**

Shoah de Lanzmann (1985) marque un tournant :

Texte 3 page 227 Question *Voir manuel.*

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000506/claude-lanzmann-explique-shoah-au-journal-televisé.html>

Vidéo Question *A quoi mesure-t-on l'influence de cette œuvre ?*

Maus d'Art Spiegelman illustre volonté d'élargir le champ à une « post-mémoire » de la Shoah : **diapo 17** et **document 2 page 226**.

C) ... A l'œuvre de fiction.

1. Leur évolution.

- **Des origines précoces.**

Des films sont réalisés dès l'après-guerre aux EUA, comme *Le Criminel* de Welles (1946).

En littérature le sujet commence à être abordé sous forme de fictions à vocation réaliste :

La Mort est mon métier de Robert Merle (1952),.

- **Une plus grande variété avec le temps.**

La série *Holocauste* en 1977 a un impact émotionnel énorme en jouant sur un registre intimiste.

D'autres œuvres sont de pures inventions, mais sont particulièrement marquants :

Le choix de Sophie (Styron 1979).

Ces œuvres de sont animées par l'idée de montrer la réalité au grand public.

2. Des débats récurrents.

- **La représentation de la réalité.**

Lanzmann polémique avec Spielberg et la *Liste de Schindler* (1993).

La Vie est Belle de Benigni (1997) pose question sur l'absence de réalisme de la situation.

- **La moralité des œuvres.**

Certaines œuvres ont déclenché des polémiques : *Le Barbier et le Nazi* d'Hilsenrath (1971), *Les Bienveillantes* de Littell (2006).

Le fait que le film de Benigni traite le sujet sous forme de comédie a choqué certaines personnes.

Conclusion.

Reprise.

Les trois vecteurs passés en revue ont permis de transmettre la mémoire des crimes nazis.

Réponse à la problématique.

Cette mémoire n'est pas incompatible avec une place moins grande aux sentiments : on passe de l'effroi à l'analyse.

Ouverture.

Ce qui n'empêche pas des débats sur la manière de transmettre la mémoire du Génocide.